



## Mosures de chien non tenue en laisse

Par **corinne08**, le **19/12/2013 à 11:52**

Bonjour et merci pour vos réponses voila ma fille de 12 ans c est fait agresser au mois de juin par un dobermann non tenue en laisse par son maître de ce résultat 10 morsures et passe par le bloc opératoire pour réparer les morsures de dents faites sur la cuisse elle est marquée à vie et surment plus tard chirurgie esthétique, une semaine d'hospitalisation nous avons porté plainte et nous nous sommes portés civils mais à ce jour toujours rien et quelle somme demandée pour le préjudice subi

Par **chaber**, le **19/12/2013 à 11:59**

bonjourrrrrVérifiez les conditions générales de votre multirisques habitation. Normalement vous devriez avoir la responsabilité civile avec clause de défense-recours et/ou protection juridique.rnrnAuquel cas, vous avez droit à un avocat pour vous représenter